

détaillée dans ce projet de loi et des amendements motivés proposés à la Chambre dont nous avons débattu ces derniers mois, ont été principalement proposés par mon collègue, le député de Port Moody—Coquitlam.

Je voudrais dire qu'une bonne partie du mérite pour les tentatives en vue d'améliorer et de renforcer ce projet de loi doit revenir à ce député. Il a beaucoup de travail et j'espère que je pourrai lui faire honneur en présentant le débat récapitulatif sur le projet de loi C-40 à l'étape de la troisième lecture.

Nous tous au Nouveau Parti démocratique avons été ravis quand le gouvernement a présenté un projet de loi sur la radiodiffusion et une politique sur les communications, parce que nous reconnaissons depuis un certain temps qu'il fallait vraiment améliorer et moderniser ce qui était essentiellement une politique démodée et dépassée en ce qui concerne la radiodiffusion au Canada.

Nous avons été enthousiasmés par les perspectives du projet de loi et encore, plus par la possibilité de nous attaquer à de nombreux problèmes non résolus qui concernent la Société Radio-Canada, le CRTC et la radiodiffusion pour les autochtones. Ce projet de loi a de nombreux aspects, il est volumineux. Comme nous l'avons vu, il y a eu quelque 42 amendements différents, dont un grand nombre ont été proposés par M. Waddell au nom des néo-démocrates et aussi, naturellement, par les libéraux.

Je dois dire dès le début que je suis perplexe, car nous étions disposés à appuyer le projet de loi afin de donner à la Société le mandat ferme dont elle a besoin. Comme tous mes collègues de l'opposition, j'ai été très déçu de constater que le gouvernement a rejeté presque tous les amendements que nous avons proposés au comité et à l'étape du rapport. Il a refusé d'accepter les 42 amendements. Pas tous, en fait, parce certains avaient été proposés par le gouvernement, mais, chose certaine, il a refusé tous ceux de l'opposition.

Nous avons été fortement déçus du fait qu'un projet de loi, dont la Chambre aurait pu être fière parce qu'il traçait la ligne à suivre dans le secteur de la télévision au Canada, a été fortement dilué parce que le gouvernement, hier soir, est resté indifférent aux amendements et les a tous rejetés les uns après les autres.

Initiatives ministérielles

L'opposition aimerait appuyer le projet de loi, mais elle ne peut pas le faire parce que les amendements qui l'auraient renforcé n'ont pas été acceptés. Voici pourquoi nous ne pouvons pas appuyer le projet de loi.

Essentiellement, il propose l'orientation future de la télévision au Canada. C'est le résultat du beau travail fait par les fonctionnaires du ministère des Communications ainsi que par les ministériels et les députés de l'opposition au Comité permanent et à toutes les étapes de l'étude du projet de loi. Malgré cela et le fait que c'était une belle occasion de produire une mesure législative sans égale, elle est encore pleine de lacunes dans cinq domaines cruciaux de la diffusion.

D'abord, comme on l'a signalé à maintes reprises à la Chambre, le projet de loi constitue une attaque contre la Société Radio-Canada. La SRC, par l'entremise du projet de loi C-40, est en train d'être saignée à blanc et d'être amputée de sa dualité. On la prive de ressources financières, on l'empêche d'offrir un service national de communications, d'unir ce pays d'un océan à l'autre, en agissant comme porte-parole, comme symbole, si vous préférez, de l'identité canadienne. La SRC est en train d'être divisée en deux réalités, soit un service de radiodiffusion francophone, et un service de radiodiffusion anglophone, une dualité essentielle dans le domaine des communications au Canada. Cette démarche, à notre avis, est erronée.

Deuxièmement, le quasi-monopole exercé par l'industrie de la câblodistribution au Canada, les profits réalisés par les câblodistributeurs, de même que l'importation, par ces derniers, d'émissions étrangères ne sont nullement réglementés par le projet de loi. Par conséquent, l'industrie est essentiellement la seule, au Canada, à ne pas être assujettie à un barème de prix. Nous reviendrons là-dessus plus tard.

• (1840)

Troisièmement, les entreprises de radiodiffusion privées ne produisent toujours pas suffisamment d'émissions canadiennes et le projet de loi ne fait rien pour corriger cette carence dans la politique de communications.

Quatrièmement, le gouvernement, par l'entremise de ce projet de loi, compromet l'autonomie du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes.